

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants :

### RÈGLEMENT 922-25

« Règlement modifiant le règlement numéro 919-24 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien et d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

- Avis de motion : 21 janvier 2025
- Dépôt du projet de règlement : 21 janvier 2025
- Adoption du règlement : 11 février 2025

### RÈGLEMENT 923-25

« Règlement modifiant le règlement numéro 918-24 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025 »

- Avis de motion : 21 janvier 2025
- Dépôt du projet de règlement : 21 janvier 2025
- Adoption du règlement : 11 février 2025

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 février 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière et directrice des Services juridiques